

BAPTEME

Pour préparer le baptême d'un petit enfant, il est nécessaire de convenir de la date avec le prêtre. Le mieux est de prendre rendez-vous avec lui à la sortie de la messe, ou à défaut de passer à sa permanence le vendredi entre 16h30 et 18h30. Les parents, accompagnés si possible des parrain et marraine, doivent participer à une rencontre, dont la date leur sera communiquée lorsqu'ils rencontreront le prêtre.

- Les rencontres de préparation

Elles ont lieu à la salle paroissiale (au fond de la cour à droite de l'église). Elles sont animées par un couple de parents qui ont eux-mêmes fait baptiser leurs enfants.

Prochaine réunion de préparation au baptême : consulter l'agenda sur la page d'accueil

- La célébration

Elle se déroule de préférence le dimanche, après la messe de 11 heures. Les parents participent à la messe, et à la fin de celle-ci sont invités à présenter leur enfant aux paroissiens. Mais les baptêmes peuvent également être célébrés le samedi, en fin de matinée.

- Les parrains et marraines

Ils doivent être baptisés, et en principe confirmés. Ils leur faudra fournir un certificat de baptême, qu'ils demanderont à l'église où ils ont été eux-mêmes baptisés.

- Si vous voulez baptiser votre enfant dans une autre église.

Il vous faut participer à la préparation à la paroisse où vous résidez, le prêtre vous donnera ensuite une attestation que vous donnerez à la paroisse où aura lieu le baptême.

- Si votre enfant est en âge scolaire :

Il doit participer au catéchisme pour préparer son baptême.